

EN BREF Urgence sociale : le Calvados décide une "majoration exceptionnelle" pour les collégiens boursiers

Le conseil départemental du Calvados (académie de Normandie) a présenté fin novembre 2020 des "mesures d'urgence" pour un plan de "relance sociale" face à la crise, comprenant une mesure spécifique de soutien aux collégiens boursiers. Plus de 7 700 élèves, soit plus de 23 % du total dans le département, sont concernés par une "majoration exceptionnelle" de 50 % qui représente un total de 1,546 M€. Ce montant varie de 56 € à 184 € et sera versé "sur le mois de décembre directement aux établissements (et non en deux fois en décembre puis février comme c'est habituellement l'usage)". La collectivité souligne que cette majoration se traduit par "une diminution des frais de cantine pour les taux les plus faibles", "un reversement aux familles pour les taux les plus élevés" et "dans tous les cas une diminution du reste à charge pour les familles sur la facture de restauration scolaire".

ACADÉMIES



CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFEDUC

Dépêche n° 640770



1 MIN DE LECTURE

Par [CYRIL DUCHAMP](#)

Publiée le 27/11/2020 à 16h36